

til à leurs vues et qu'il s'emploierait à faire connaître à qui de droit mes paroles et mon attitude. Le compte rendu publié dans le "Herald", d'Halifax et que celui-ci a emprunté de l'"Examiner", de Charlottetown est sans doute le résultat de cette menace de mon interlocuteur yankee.

Les journaux canadiens devraient se donner garde de dénaturer les opinions exprimées par les hommes politiques sur d'importantes questions d'intérêt public...

Des VOIX : A la question !

M. l'ORATEUR : L'honorable député doit se borner à un exposé de faits.

M. J. J. HUGHES : J'achève—et cela, monsieur l'Orateur, peut-être dans le but de recueillir quelque avantage politique ; et surtout ils devraient se garder d'encourager des agitateurs américains à venir créer des troubles. Nous serons bien à plaindre, monsieur l'Orateur, le jour où nous serons impuissants à régler nos propres affaires sans employer et encourager des individus de ce calibre.

QUESTION DE PRIVILEGE.

M. ARMAND LAVERGNE (Montmagny) (texte) : Monsieur l'Orateur, je me lève pour une question de privilège. Je désire attirer l'attention de la Chambre sur un article paru dans la "Presse" le 11 mai courant, intitulé : "Cette séance du Monument National." Cet article m'attaque comme député et attaque aussi les privilèges de cette Chambre. Il est comme suit :

Il est assez clair, maintenant, que ce cri soudain du français dans l'administration des chemins de fer est une pure manœuvre nationaliste organisée pour les élections. Il n'y avait au Monument national ni chefs conservateurs, ni chefs libéraux. Et bien que, pour amadouer l'opinion publique, on eût crié partout aux bonnes dispositions de l'élément anglais sur cette question, l'auditeur refusa d'écouter l'honorable M. Dandurand qui venait, précisément, lui annoncer ces bonnes dispositions. Les offres conciliatrices du Grand-Tronc, du Pacifique-Canadien, du Nord-Canadien venaient déjouer tout l'échafaudage de la conspiration nationaliste ; donc, il fallait les étouffer. C'est, du reste, la tactique de M. Lavergne lui-même. Lors de la seconde lecture du projet de loi en question, le 18 mars 1908, sir Wilfrid Laurier avait fait la déclaration suivante :

"Sir WILFRID LAURIER : Le bill dans son ensemble, me paraît fondé sur un principe sain et équitable, mais je crois que sous certains rapports l'application de ce principe est trop étendue. L'objet de mon honorable ami est de donner au public le plus de facilités possibles dans la conduite de ses affaires, et on admettra qu'il n'est que juste que ceux qui ne parlent pas l'anglais puissent faire leurs affaires dans la langue qu'ils comprennent.... Je n'ai aucune objection à ce que le bill soit lu une 2e fois, sous réserve qu'il pourra être modifié dans un examen ultérieur.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 2e fois.)

M. J. J. HUGHES.

"M. l'ORATEUR SUPPLEANT : Quand la Chambre entend-elle passer à la discussion des articles en comité général ?

"Sir WILFRID LAURIER : A la prochaine séance de la Chambre.

"M. ARMAND LAVERGNE : Les occasions de discuter ce bill en comité deviennent très rares, et si nous ne le discutons pas aujourd'hui l'occasion ne se représentera peut-être pas.

"Sir WILFRID LAURIER : La question est importante pour les compagnies de chemins de fer, et mon honorable ami comprend qu'il est juste qu'elles prennent connaissance du bill et sachent si elles doivent le combattre. Il y a certainement d'excellentes choses dans ce projet de loi, mais je ne puis promettre que le Gouvernement le fera adopter, sans que les compagnies de chemins de fer aient été entendues.

"M. ARMAND LAVERGNE : Elles n'ont fait aucune opposition jusqu'à présent.

"Sir WILFRID LAURIER : Si elles n'ont aucune objection, je n'en ai certainement pas."

Nous n'aimons pas à supposer aux hommes publics des intentions cachées ; mais nous avons le droit de faire des événements connus les déductions naturelles. L'offre de sir Wilfrid assurait un succès trop facile au député de Montmagny, qui n'aurait pu attirer la moindre sensation sur son bill. La première nouvelle que l'on eut, après ce débat, ce fut la fameuse requête de la Jeunesse Catholique publiée quelques jours après, sans attendre le sort que subirait une mesure en aussi bonne voie. Rien n'indique dans les feuilletons ou les procès-verbaux de la Chambre que M. Lavergne fit le moindre effort pour faire avancer son bill d'un cran. Comment se fait-il qu'un député dont la spécialité est de poser au Gouvernement les questions les plus disparates, ait négligé d'attirer l'attention du Gouvernement et de la Chambre sur des obstacles réels ou imaginaires derrière lesquels il s'est réfugié, sans explication du reste, à l'assemblée de vendredi dernier ? Si l'on refusait quelque part de ne pas laisser s'accomplir la promesse du premier ministre faite le 18 mars, le loquace député de Montmagny n'avait qu'à retrouver sa langue pour le dire. Personne n'en a jamais rien su. En vain prétextera-t-il des formes parlementaires alors que le Gouvernement prit tous les jours sessionnels, ces restrictions n'existaient pas au moins de janvier, quand le 28 de ce mois il obtint la première lecture du bill. De fait, le Gouvernement n'a pris présence sur les bills publics pour le mercredi que le 25 mars, et pour le lundi que le 2 avril. Nous ne saurions dire de mémoire quand il a pris le jeudi, probablement plus tard. Il laissa s'écouler plus de deux mois entre la première et la seconde lecture. Mais la tranquille adoption du projet n'aurait pas mieux rempli le but que la lecture des lettres si raisonnables lues par l'honorable M. Dandurand de la part des différentes compagnies. Ce qu'il fallait, c'était d'organiser des provocations capables de rendre cette adoption impossible. Il fallait créer de toutes pièces des sauveurs et des héros. Nous les avons, les héros ; mais, ils ont tué le projet de loi pour se créer un grief.